

Atelier 7

L'investissement en Méditerranée II : la Cour euro-méditerranéenne d'arbitrage.

Dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, un projet de Traité de protection des investissements envisage la création d'une Cour euro-méditerranéenne d'arbitrage destinée à offrir un mode de règlement neutre, efficace, et cohérent de tous les différends liés aux investissements dans la zone, l'objectif étant d'assurer un haut niveau de sécurité juridique qui stimulerait le flux des investissements dans la zone en répondant à la fois aux intérêts des États d'accueil des investissements et aux attentes légitimes des investisseurs.

Les praticiens du droit, qui sont les mieux à même de tirer les conclusions des difficultés rencontrées dans le cadre des mécanismes existants, souhaitent s'impliquer dans le débat afin d'y apporter leur expertise, pour une réelle valeur ajoutée et une meilleure appropriation du projet qui seront la clef de son succès.

En présence des centres d'arbitrages et des acteurs économiques, cet atelier sera l'occasion, pour les participants, d'échanger sur le projet, de discuter de ses modalités et d'apporter leur contribution à la réflexion engagée.